



**TARIF DES PRESTATIONS LIBRES NON COMPRISES
DANS LE TARIF REGLEMENTE DES NOTAIRES**

HONORAIRES DE NEGOCIATION IMMOBILIERE

Honoraires de négociation des baux d'habitation :

Un mois de loyer TTC se répartissant entre le bailleur et le locataire pour moitié chacun.

Honoraires de négociation des ventes immobilières :

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 40 000,00 €	3 600,00 € TTC
Au-delà de 40 000,00 €	3 600,00 € TTC + 3,6 % TTC pour la part du prix de vente excédant 40 000,00 €